

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mars 2023

RELATIVE AU RÉGIME JURIDIQUE DES ACTIONS DE GROUPE - (N° 862)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N° 93

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE ADDITIONNEL**AVANT L'ARTICLE 2 DUODECIÉS**

Rédiger ainsi l'intitulé du chapitre II du titre II :

« Actions de groupe transfrontières ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de modifier l'intitulé du chapitre II du titre II, en cohérence avec les amendements proposés à ce chapitre visant à introduire de nouvelles dispositions pour assurer la complète transposition de la directive (UE) n°2020/1828 du 25 novembre 2020 relative aux actions représentatives pour la protection des intérêts collectifs des consommateurs.